

Dossier de demande d'indemnisation

Commission d'Indemnisation Amiable relative au projet de Tramway Annemasse Genève (CIAT)

Vous êtes commerçant, artisan, membre d'une profession libérale ou civile ou responsable d'une association et votre activité s'exerce directement dans le périmètre du tramway d'Annemasse-Agglo.

Vous constatez une baisse de votre activité et vous estimez qu'elle est directement liée aux travaux de réalisation du Tramway.

Vous pouvez déposer une demande d'indemnisation, auprès de la CIAT, spécialement créée à cet effet.

IMPORTANT

Dossier à déposer ou à adresser à :
Annemasse Les Voirons Agglomération
Secrétariat de la CIAT
11, avenue Emile Zola
BP 225
74105 ANNEMASSE Cedex

⇒ Comment procéder ?

Pour être recevable, votre demande doit être présentée selon ce modèle de dossier mis à votre disposition par Annemasse-Agglo.

Ce formulaire est également disponible :

- par voie postale sur demande écrite présentée à Annemasse-Agglo, ou par remise manuelle au siège de la CIAT :

Annemasse-Agglo
Secrétariat de la CIAT
11, avenue Emile Zola
BP 225
74105 Annemasse Cedex

- par les sites internet d'Annemasse-Agglo :
www.tram-annemasse-geneve.fr/documentation-professionnels/ et
www.annemasse-agglo.fr/riverains-pro/

Vous pouvez compléter votre demande en y annexant toute pièce que vous jugez utile (photographies, témoignages, documents comptables, etc.).

Si vous exercez votre activité sous la forme d'une société ou d'une association, la demande d'indemnisation doit être signée par le représentant légal.

Ce dossier de demande permet de vérifier la recevabilité de votre demande ; si la recevabilité est admise, des pièces complémentaires vous seront demandées et un entretien approfondi sur votre situation vous sera proposé.

« Les informations recueillies dans le cadre du dossier de demande d'indemnisation font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative de la CIAT. Les destinataires des données sont les membres de la CIAT, le secrétariat de la CIAT et les experts comptables mandatés pour l'analyse comptable des préjudices et la proposition du montant d'indemnisation ».

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Secrétariat de la CIAT (voir les coordonnées en dernière page de ce document).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

⇒ **Comment déposer votre dossier d'indemnisation ?**

Le formulaire de demande d'indemnisation rempli et signé peut être soit :

- **déposé au siège de la CIAT** : il en est alors donné immédiatement récépissé par les services d'Annemasse-Agglo ;
- **envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la CIAT.**

Vous pouvez présenter plusieurs demandes d'indemnisation dès lors qu'elles portent sur des périodes différentes.

Vous avez aussi la possibilité de déposer une nouvelle demande plus complète après un avis défavorable de la CIAT sur la recevabilité de la demande initiale.

ATTENTION : Les activités ouvertes après la délibération n°C266 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015 (décidant de la relance des études en vue d'engager la première tranche du tramway dès janvier 2017), ne peuvent ouvrir droit à une indemnisation même si elles sont annexes ou accessoires à des activités installées antérieurement et susceptibles, à ce titre, d'ouvrir droit à une indemnisation.

IMPORTANT: Faites-vous aider pour compléter ce dossier par votre expert-comptable, votre Chambre de Métiers, votre Chambre de Commerce ou la Maison de l'Economie Développement (voir les coordonnées sur le Guide des Riverains Professionnels téléchargeable sur www.tramway-annemasse-geneve.fr/documentation-professionnels/).

Les services d'Annemasse-Agglo restent à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire à l'établissement de votre demande.

Ils s'assurent que le dossier est complet avant de le transmettre à la CIAT. Au besoin, ils vous demanderont de fournir les éléments manquants.

Vous trouverez en dernière page la liste des services à votre disposition pour vous accompagner dans les travaux et votre démarche de demande d'indemnisation.

CONSEIL PRATIQUE :

Avant de l'adresser à la Commission d'Indemnisation, pensez à conserver une copie de votre dossier.

Cadre réservé à Annemasse-Agglomération – Ne pas remplir

Dossier n°		Demande n°	
Dates des précédentes demandes d'indemnisation (pour information)			
Dossier déclaré complet le			
Dossier examiné en commissions du			

1. Identification de votre activité

- Dénomination ou raison sociale :
.....
.....
- Nom, prénom du dirigeant ou responsable :
.....
- Adresse **du siège social** :
.....
.....
- **Adresse de l'établissement concerné (si différente du siège) :**
.....
.....
- Situation de l'établissement (rez-de-chaussée, 1^{er} étage, avec/sans vitrine...) :
.....
- Téléphone fixe : Téléphone portable :
- Email :
- Code APE ou NAF : et numéro de SIRET :
- Nature de l'activité :
- Descriptif de la ou des différentes activités:
.....
.....
- Descriptif du ou des produits et services vendus (descriptif, vente sur rendez-vous, vente d'impulsion, ventes saisonnières, etc.) :
.....
.....
.....
- Date de création ou d'acquisition de l'activité :
- Mode d'exercice de l'activité :
 - Entreprise individuelle
 - SA
 - SNC
 - Auto-entrepreneur
 - EURL
 - SAS
 - EIRL
 - Autres (à préciser) :
 - SARL
 - Société de fait
 - Association

- Nombre d'établissements de la société, et nombre d'établissements impactés par les travaux :
- Veuillez préciser votre régime fiscal de TVA :
- Veuillez préciser votre régime d'imposition des bénéfices :
- Jours et horaires d'ouverture :
.....
.....
.....
- Période de fermeture pour congés annuels :
.....
.....
- Effectifs moyens au cours de la dernière année et durant la période objet de la demande :
.....
.....
.....
- Contexte récent de l'activité, histoire du fonds (création, reprise, éventuelle sous-traitance, etc.):
.....
.....
.....
- Type de clientèle (professionnels, clientèle de passage, clientèle du quartier, etc.) :
.....
.....
.....
- Autorisation d'occupation du domaine public : Oui Non
Si oui nature de cette autorisation (Terrasses, véranda, etc.) :
- **Nom et coordonnées de la personne à contacter :**
 - Nom et prénom :
 - Fonction :
 - Adresse :
 - Téléphone :
 - Mail :
- **Nom et coordonnées de votre comptable / expert-comptable / conseil (le cas échéant) :**
 - Nom et prénom :
 - Fonction :
 - Adresse :
 - Téléphone :
 - Mail :

Vous pouvez, si nécessaire, compléter l'exposé ci-dessus sur papier libre, joint au dossier.

2. Préjudice dont la réparation est demandée

Les éléments apportés dans votre dossier doivent démontrer que votre activité subit un dommage direct et anormal caractérisé par une perte du chiffre d'affaires en relation directe avec les travaux liés à la réalisation du Tramway Annemasse Genève.

Période pour laquelle l'indemnisation est demandée : du au

- Jours et heures d'ouverture réelles pendant les travaux :

.....
.....

- Nombre de jours de fermeture inhabituelle pendant les travaux (raisons) :

.....
.....

- Nature des préjudices subis :

- **Accès de la clientèle ou du public** (décrire l'importance, la durée et la période des problèmes d'accessibilité, caractéristiques de l'accès à l'entreprise avant les travaux, pendant les travaux, joindre plans ou croquis éventuellement) :

.....
.....
.....
.....

- **Autres nuisances** (décrire la nature et la durée des nuisances, autres que celles portant sur l'accessibilité, ayant fait obstacle ou ayant affecté l'activité)

.....
.....
.....
.....
.....

- **Mesures prises par le demandeur en présence de ces difficultés**

- Gestion des ressources humaines : activité partielle, congés annuels en période d'inactivité de l'entreprise, etc.

.....
.....
.....

- Autres mesures : Investissement réalisé en matière de communication, de publicité ; modification des rythmes de livraisons, d'horaires, déplacement des périodes de fermeture pour congés, etc.

.....
.....
.....

Vous pouvez, si nécessaire, compléter l'exposé ci-dessus sur papier libre, joint au dossier.

3. Impact sur votre chiffre d'affaires

Si vous exercez plusieurs activités ou avez plusieurs établissements, renseignez autant de fois cette page qu'il y a d'activités et d'établissements.

Merci de remplir le tableau ci-dessous et d'apporter les justificatifs suivants :

⇒ copie des déclarations CA3 correspondantes ou, le cas échéant, copie, certifiée par l'expert-comptable ou le centre de gestion agréé, du livre comptable des recettes.

⇒ si vous ne disposez pas d'un expert-comptable ou n'êtes pas affilié à un centre de gestion agréé, votre signature à la fin de ce dossier vaut attestation des données comptables fournies.

Merci de cocher : De préférence montants HT sinon montants TTC

CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS	N-3	N-2	N-1	Moyenne sur période de référence (3 der. années)	N (Année)
JANVIER					
FEVRIER					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
JUILLET					
AOUT					
SEPTEMBRE					
OCTOBRE					
NOVEMBRE					
DECEMBRE					
TOTAL CA					
MARGE BRUTE					
TAUX DE MARGE					

- Baisse totale de chiffres d'affaires durant la période objet de la présente demande d'indemnisation :

CERTIFICATION COMPTABLE	
Nom ou raison sociale du certificateur :	Signature et cachet :
Fait le :	
A :	

4. Impact sur votre marge brute

Si vous exercez plusieurs activités ou avez plusieurs établissements, renseignez autant de fois cette page qu'il y a d'activités et d'établissements.

⇒ Joindre la copie, certifiée, de tout document comptable permettant de vérifier les modalités de calculs et l'exactitude des marges brutes indiquées dans le tableau ci-avant, pour l'année en cours et les trois précédents exercices comptables

- **Perte de marge brute** = Ecart entre la marge brute de la période concernée et la marge brute pour la même période sur les 3 années antérieures, objet de votre demande - (A) :
.....
- **Surcoûts éventuels** (précisez la nature et le montant de ces surcoûts et apportez les justificatifs du montant indiqué et de la comptabilisation de la dépense ; cf. liste des surcoûts éventuels p.11) – (B) :
.....

5. Montant de la réparation indemnitaire demandée (en Euros)

Montant en Euros (A) + (B) :

Obligatoire : Précisez les modalités de calcul de la réparation indemnitaire : (à joindre sur feuille libre certifiée par votre expert-comptable).

6. Rappel des pièces comptables nécessaires à l'instruction de votre demande, au stade de l'étude de sa recevabilité

- Ce dossier complété, daté et signé, y compris l'attestation sur l'honneur (p.9)
- Un extrait KBIS ou d'immatriculation au registre des métiers de moins de 3 mois
- Copie des déclarations de TVA des 3 derniers exercices (si vous êtes assujetti) OU état récapitulatif certifié par l'expert-comptable ou le centre de gestion agréé OU copie, certifiée par l'expert-comptable, du livre comptable des recettes ;
- Copie, certifiée, de tout document comptable permettant de vérifier l'exactitude des marges brutes indiquées pour l'exercice en cours et les trois précédents exercices comptables ;
- Le cas échéant, à votre convenance : photographie, témoignages de clients, complément à l'argumentaire sur la définition du préjudice.

7. Attestation sur l'honneur

Je certifie l'exactitude des informations contenues dans ce dossier.

Je certifie avoir pris connaissance de la procédure d'instruction décrite dans le Règlement d'Indemnisation de la CIAT d'Annemasse-Agglo, joint à ce dossier.

Je prends acte du fait que les dossiers d'instruction devant la CIAT, tant au stade de la recevabilité que de l'analyse économique et de la proposition d'indemnisation sont confidentiels.

En déposant, par ce dossier, une demande d'indemnisation, je renonce à déposer, au titre de la même activité et sur la même période, un recours contentieux pendant un délai de 3 mois commençant au jour du récépissé du dépôt de ma demande.

Si, à l'issue de la procédure engagée devant la CIAT, j'accepte l'indemnisation proposée par le Président d'Annemasse-Agglo, je renoncerai en même temps à tout recours ultérieur à l'encontre d'Annemasse-Agglo pour les mêmes faits ayant le même objet durant la même période.

Par ailleurs, j'atteste sur l'honneur avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales : déclaration et paiement.

Pour ces dernières, je déclare :

- Avoir sollicité des délais de paiement
- Ne pas avoir sollicité de délais de paiement
- Avoir obtenu l'octroi de délais de paiement
- Ne pas avoir obtenu l'octroi de délais de paiement

Auprès de :

- Service des Impôts des Entreprises (SIE)
- RSI
- URSSAF
- Autres (Commission des Chefs de Services Financiers, etc.) : à préciser

Enfin, j'atteste avoir au moins maintenu, pendant la période d'indemnisation des travaux du Tango et du Tramway, les conditions de fonctionnement de l'activité précisées dans le dossier notamment en termes de jours et d'heures d'ouverture à la clientèle.

Cachet de l'entreprise :

Date :

Qualité :

Signature :

NB : Toute fausse déclaration peut entraîner les sanctions prévues au titre IV du Code Pénal « des atteintes à la confiance publique » articles 441-1, 441-6, et 441-7.

Votre attention est attirée sur les deux points suivants

1) Ce dossier est une première étape pour une réponse rapide à votre demande

Ce dossier permet de vérifier la recevabilité de votre demande ; en cas de Recevabilité, des pièces complémentaires vous seront demandées (voir page 11) et un entretien approfondi sur votre situation vous sera proposé.

Le refus ou le report de l'entretien approfondi avec l'expert-comptable désigné par Annemasse-Agglo retardera d'autant le traitement de votre demande d'indemnisation.

2) Confidentialité

Ce dossier de demande est confidentiel et demeure réservé à l'usage exclusif des services d'Annemasse-Agglo, de l'expert-comptable désigné et de la CIAT.

Les documents établis par ces services et par l'expert-comptable désigné sont confidentiels et ne peuvent être communiqués qu'entre ces partenaires et la CIAT.

Les avis de la CIAT seront communiqués au Bureau Communautaire d'Annemasse-Agglo qui approuvera ou non la demande d'indemnisation et son montant.

En cas d'approbation, le Président d'Annemasse-Agglo adressera au requérant un projet de convention ; l'avis du Bureau Communautaire pouvant être communiqué au demandeur à l'issue de la procédure.

Documents annexés à ce dossier (disponibles sur les sites Internet suivants) :

www.tramway-annemasse-geneve.fr/documentation-professionnels
www.annemasse-agglo/riverains-pro/ciat/

- Règlement d'indemnisation de la CIAT d'Annemasse-Agglo.
- Délibérations d'Annemasse Les Voirons Agglomération des 11 septembre, 2 octobre et 27 novembre 2013 et du 29 mars 2017, relatives à la CIAT.

Pièces à fournir à Annemasse-Agglomération en cas d'éligibilité de votre demande d'indemnisation

Nous vous adresserons un courrier en cas d'éligibilité suite au premier passage en commission.

Pour tous les dossiers de demande d'indemnisation

- Bilans comptables et comptes de résultat des trois derniers exercices précédant le début des travaux et clos à la date de la demande, accompagnés du détail des comptes (ou d'une balance comptable) pour ces 3 exercices (y compris ceux des prédécesseurs le cas échéant).
- Liasse fiscale des trois derniers exercices précédant le début des travaux.
- Etat récapitulatif des chiffres d'affaires mensuels des trois derniers exercices avant travaux, ainsi que de ceux qui suivent jusqu'à la date de constitution du dossier (documents attestés par un expert-comptable). Le cas échéant, le chiffre d'affaires mensuel devra être ventilé par famille d'activité ou de produit et par établissement.
- Copie des déclarations mensuelles, trimestrielles ou annuelles de TVA pour la même période que les chiffres d'affaires mensuels.
- Copies des documents ou factures, contrats et relevés bancaires concernant les **charges exceptionnelles** :
 - Surcoûts liés aux difficultés de trésorerie (emprunts, découverts, etc.),
 - Surcoûts liés à l'emploi (mise en chômage partiel, etc.),
 - Surcoûts liés à l'échelonnement des encours sociaux et fiscaux
 - Surcoûts induits par les travaux (communication, publicité, promotions, livraisons, nettoyages, etc.).
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de la société.

Pour les dossiers de demandes ultérieures

- Bilans comptables et comptes de résultat pour les périodes ultérieures aux demandes déjà formulées,
- Actualisation de la déclaration de chiffre d'affaires mensuels, ventilés le cas échéant par famille d'activité ou de produit et par établissement, pour la période complémentaire.
- Copie des déclarations de TVA pour la période complémentaire.
- Copie des éventuelles situations intermédiaire et tout élément de « reporting » de gestion interne.

Selon les spécificités du dossier, nous pourrions être amenés à demander les éléments suivants :

- Pour une entité membre d'un réseau de commerce organisé (franchise, concession, succursale, etc.), nous pourrions demander une attestation du réseau pour confirmer qu'il n'y a pas eu de transfert de chiffre d'affaires vers un autre point de vente situé à proximité, ainsi qu'une cartographie du réseau dans un rayon de 50km.
- Dans le cadre d'un groupe de société ou d'appartenance à un associé ayant des participations dans d'autres commerces, nous pourrions demander un organigramme du groupe, une liste de participations financières de la société et des associés principaux dans d'autres entités situées dans un rayon géographique à définir.



Pour toutes les informations relatives aux travaux du Tramway Annemasse-Genève et/ou un accompagnement économique personnalisé, gratuit, coordonné et confidentiel:

Numéro Info-Tram : [04 50 87 99 99](tel:0450879999)
info-tram@annemasse-agglo.fr

www.tram-annemasse-geneve.fr

Pour toute information relative à la CIAT :

Annemasse Les Voirons Agglomération
M. Rémi Fournier
11, avenue Emile Zola
BP 225
74105 ANNEMASSE Cedex
Tél. [04 50 87 83 00](tel:0450878300) (Poste 2156)

